AVENANT N°1 CONVENTION DE PARTENARIAT Chapiteau 22_23 LES FAUVES

ENTRE:

La VILLE DE VILLEPARISIS

Siret: 217 705 144 00012-Code APE/NAF: 8411Z

Siège social : Mairie de Villeparisis, 32 rue de Ruzé, 77270 VILLEPARISIS Téléphone: 01 60 21 21 06 Mail : rybaltchenko@mairie-villeparisis.fr

Représentée par Frédéric BOUCHE, en sa qualité de Maire

LE CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT

Siret: 21770514400202-Code APE/NAF: 84.12Z

Adresse: Place Pietrasanta

Téléphone: 01,64,67,59,60 Mail: centre-culturel-jacques-prevert@orange.fr

Représenté par : Frédéric BOUCHE, en qualité de Maire

ΕT

L'Association CIRQUEVOLUTION

Siret: 812 784 874 000 16 APE: 9001Z

Licences: 3-1093718

Adresse: Cirquévolution C/o Espace Germinal, 2 avenue du Mesnil 95470 FOSSES

Tel/06-80-01-43-91

Représenté par Antonella JACOB en sa qualité de Présidente

PREAMBULE

La ville de Villeparisis, dans le cadre de sa saison culturelle, participe au réseau CirquEvolution dont elle est adhérente.

Ce réseau, porte-voix du cirque de création, est le fruit d'une collaboration entre plusieurs villes.

CirquEvolution est soutenu par la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et le Conseil départemental du Val-d'Oise.

A ce titre, les différents partenaires se sont fixés comme objectif commun de :

- Favoriser le développement des propositions de cirque de création sur le territoire régional ;
- Conduire les publics, les plus socialement diversifiés, à découvrir et à s'approprier la richesse de ce genre artistique.

Considérant la volonté commune de l'association CIRQUEVOLUTION et de la ville de Villeparisis, de développer un partenariat dont la vocation est de permettre aux deux signataires de mieux articuler leurs activités et stratégie de développement concernant l'accueil de spectacles professionnels de cirque contemporain sur la base d'orientations artistiques et politiques communes,

Considérant les missions respectives de CIRQUEVOLUTION et de **la ville de Villeparisis**, il s'agit de créer les conditions d'une coopération capable d'apporter une contribution significative au développement de spectacles professionnels sur le territoire :

- Par la mise en commun des expertises de chacun dans un souci d'exigence et de qualité des spectacles au profit des publics du territoire ;
- Par la mise en œuvre d'actions visant à rassembler le public et les artistes associés aux manifestations, dans une optique d'initiation et de diffusion ;
- Par une optimisation des participations de chacun dans une logique de mutualisation visant à concentrer les moyens sur l'artistique.

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

La modification de l'Article VI Billetterie suite à une rectification tarifaire.



Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20231012-23_08417-AU Date de télétransmission : 12/10/2023 Date de réception préfecture : 12/10/2023

Article VI - Billetterie

Le centre culturel Jacques Prévert se charge de la vente des billets envers son public et reversera le montant de ces entrées à CirquEvolution. Celui-ci, étant l'organisateur, il aura à sa charge les frais annexes inhérents aux contrats (SACEM, SACD..).

Le centre culturel Jacques Prévert et CirquEvolution s'informeront régulièrement des réservations enregistrées pour les spectacles, objet du présent partenariat.

Les tarifs fixés pour le spectacle précité sont de : 17€ pour les hors Communauté d'Agglomération de Roissy-Pays-de-France -10€ pour tous les habitants de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France -5€ pour les – de 18 ans et les scolaires (collèges et Lycée)

Fait à Fosses, le 27 septembre 2023

CIRQUEVOLUTION Antonella JACOB CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT VILLE DE VILLEPARISIS Frédéric BOUCHE

CirqueÉvolution
Cio Espace Germinal
2, granuffor SSES
2, granuffor SSES
2, 784874 00016 APE: 9001 Z
Licence 3-10937 18

